ANNEXE 1 – Calcul de votre rémunération de base

Différentes formules peuvent vous aider à calculer votre rémunération de base, selon que vous souhaitiez confirmer votre taux à la quinzaine, votre taux quotidien ou encore votre taux horaire.

Vous devez tout d'abord connaître votre <u>taux de rémunération annuel</u>, et confirmer si votre <u>Convention collective</u> définit la semaine normale de travail comme étant de 37,5 ou de 40 heures.

Regardons maintenant les calculs de plus près!



TAUX À LA QUINZAINE

Divisez votre salaire annuel par 26,088

TAUX QUOTIDIEN

Divisez votre salaire annuel par 260,88

TAUX HORAIRE

Divisez votre salaire annuel par 1956,6

(semaine de travail normale de 37,5 heures) Divisez votre salaire annuel par 2087,04

(semaine de travail normale de 40 heures)



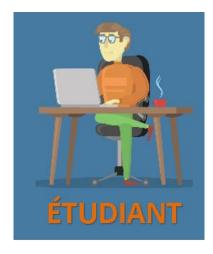
TAUX HORAIRE

Divisez votre salaire annuel par 1956,6

(semaine normale de travail (SNT) de 37,5 heures) Divisez votre salaire annuel par 2087,04

(semaine normale de travail (SNT) de 40 heures) Multipliez votre taux horaire par le nombre d'heures travaillées:

- par jour pour obtenir votre tauxquotidien
- par semaine pour obtenir votre taux hebdomadaire
- par 2 semaines pour obtenirvotre taux à la quinzaine



Multipliez votre taux horaire par le nombre d'heures travaillées:

- par jour pour obtenir votre taux quotidien
- > par semaine pour obtenir votre taux hebdomadaire
- par 2 semaines pour obtenir votre taux à la quinzaine

Si vous ignorez votre <u>taux de rémunération annuel</u>, vous pouvez le calculer à l'aide de votre talon de paye.



Multipliez votre taux à la quinzaine par 26,088.



Divisez le montant de votre rémunération de base (ou d'intérim) par votre nombre d'heures de travail par période de paye pour obtenir votre taux horaire.

Multipliez ce taux horaire par > 1956,6 (SNT de 37,5 heures), ou

> 2087,04 (SNT de 40 heures).



Divisez le montant de votre rémunération de base par votre nombre d'heures de travail par période de paye pour obtenir votre taux horaire.

ANNEXE 1 – Calcul de votre rémunération de base (suite)

Au juste, d'où viennent ces nombres? Revoyons d'abord quelques notions de base!

Nous savons qu'il y a 365 jours civils dans une année... Enfin... Pas tout à fait.

Aux fins du calcul des salaires bruts, le Conseil du Trésor a tenu compte du fait qu'une année bissextile survient tous les 4 ans, ce qui porte l'année moyenne à 365,25 jours.

Passons maintenant au calcul!



